

*PROJET D'ARRETE DU GOUVERNEMENT RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA  
PROCEDURE DE CONSULTATION TRANSFRONTIERE DANS LE CADRE DES DEMANDES  
DE CERTIFICAT OU DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT, D'URBANISME OU DE LOTIR ET A  
L'AFFICHAGE DES DECISIONS*

---

*AVIS DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT*

*18 NOVEMBRE 2021*

---

*Vu la demande d'avis sollicitée par le Secrétaire d'Etat du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Pascal Smet, sur « le projet d'arrêté du Gouvernement relatif à la mise en œuvre de la procédure de consultation transfrontière dans le cadre des demandes de certificat ou de permis d'environnement, d'urbanisme ou de lotir et à l'affichage des décisions », reçue par E-mail, en date du 28 octobre 2021;*

*Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019, relatif à la Commission régionale de développement ;*

*La Commission s'est réunie les 28 octobre et 18 novembre 2021.*

*Après avoir entendu le représentant du Cabinet du secrétaire d'Etat, Pascal Smet ;*

*La Commission émet en date du 18 novembre 2021, l'avis unanime suivant :*

*La Commission prend acte du projet d'arrêté et n'a pas de remarques spécifiques à formuler.*